

L'autonomie du droit administratif

Par **MarineC85**, le **29/09/2019** à **09:26**

Bonjour, dans le cadre des Td j'ai une dissertation à rendre. Je voulais savoir ce que vous pensez de mon plan. Merci d'avance de me signifier vos remarques.

Problématique : le droit administratif est il autonome?

I-l'affirmation de l'autonomie du droit administratif

A-Du fondement à la consécration du principe : l'arrêt Blanco

B-l'interprétation de ce principe par des caractéristiques spéciales consacrées constitutionnellement

II- un droit ambivalent

A-l'inapplication en droit privé : une autonomie affirmée

B- l'inspiration forte du droit commun : une autonomie relative

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/09/2019** à **10:02**

Bonjour

Simplement pour vous dire que vous avez fait plusieurs fautes de frappe dans le titre de votre II) A).

Je ne suis certes pas expert en droit public, mais je suis certain que le mot "inapplication" n'existe pas ?

Par **MarineC85**, le **29/09/2019** à **10:17**

En effet, j'ai voulu dire l'inapplication.

Par **LouisDD**, le **29/09/2019** à **10:35**

Salut

Quel est le sujet du coup ?

Vous parlez des vieilles loi de 1875 ou pas dans l'intro ou dans le I)A)?(je crois que c'est ca la date, à confirmer...)

Sinon ça paraît bien parti !

Par **MarineC85**, le **29/09/2019** à **10:49**

Oui effectivement je parle de plusieurs lois dans mon IA j'explique juste le contexte de la révolution française fin ce qui a entraîné cet arrêt et cette séparation dans mon introduction